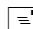


Formule Sportive et
Règlement Particulier des Epreuves (RPE)
Qualifications Régionales
M18 féminin et **M18 masculin**



Commission Régionale Sportive (CRS)

Tél. 01 46 63 63 76  crs@volleyidf.org

Dernière mise à jour le, lundi 9 octobre 2023

Saison sportive : 2023/2024

Approuvé par le Comité Directeur du 16/10/2023

En cas de force majeure et sur décision de l'instance dirigeante de l'organisme concerné (FFvolley, Ligue), le présent règlement peut être modifié ou adapté, en cours de saison, par la Commission Sportive référente.

Important : la ligue d'Ile de France vous a fourni des Kakémonos concernant la violence dans le sport, vous êtes priés de les positionner dans vos salles, pour chaque match quand vous recevez.

Art 1. Généralité

Nom de l'épreuve	Qualifications Régionales
Catégorie	M18 Féminin et M18 Masculin
Abréviation	QCF et QCM
Commission sportive référente	CRS île de France
Forme de jeu	6X6
Genre	Féminin / Masculin

Art. 2 Participation des GSA

Nombre d'équipes engagées dans l'épreuve	- M18 F : 91 équipes - M18 M : 84 équipes
Compétition nécessitant un droit sportif	Oui
Nombre maximum d'équipe ou collectif par GSA	illimité

Art. 3 Licences des joueurs (ses)

Type de licence autorisée dans l'épreuve pour les joueurs (ses)	Compétition « Extension volley-Ball
Option OPEN autorisée	Oui
Regroupement de licenciés autorisé	Non
Mixité autorisé	Non
Type de licence mutation autorisée	Régionale - Nationale et Exceptionnelle
Catégories autorisées	
M18	oui
M15 avec simple surclassement	oui


Art. 4 Licences des officiels

Type de licence autorisée dans l'épreuve pour l' entraîneur et les entraîneurs adjoints	Encadrement « Extension Educateur Sportif »
Type de licence autorisée dans l'épreuve pour le médecin , le kinésithérapeute , l' ostéopathe ou le préparateur physique (accompagnée des diplômes nécessaires)	Encadrement « Extension Soignant »
Type de licence autorisée dans l'épreuve pour assurer les fonctions d' Arbitre (accompagnée des diplômes nécessaires)	Encadrement « Extension Arbitre »
Type de licence autorisée dans l'épreuve pour assurer les fonctions de Marqueur	Encadrement « Extension Dirigeant » ou Encadrement « Extension Arbitre »
Type de licence autorisée dans l'épreuve pour assurer les fonctions de Responsable de salle (recommandé)	Encadrement (Toute Extension)
Type de licence autorisée pour le Réfèrent Sanitaire COVID	Encadrement (hors Extension Pass Bénévole)

Art. 5 Constitution des collectifs et des équipes

Dans l'équipe (joueurs (ses) inscrits (es) sur la feuille de match)	
Nombre maximum de joueurs (ses) mutés (ées)	2
Nombre maximum de joueurs (ses) mutés (ées) « exceptionnelles »	1 (Voir Art 21C du RGLIGA : Règlement Général des Licences et des GSA))
Nombre maximum de joueurs (ses) option OPEN par match	Illimité (Voir Art 47 du RGLIGA : Règlement Général des Licences et des GSA))
Nombre maximum de joueurs (ses) « assimilés français » (AFR)	illimité

Art. 6 Calendrier

Jour officiel des rencontres	Samedi
Plage d'implantation autorisée sans la nécessité d'un accord préalable du GSA adverse (Vert)	Samedi : 14h00 à 15h00 (selon la disponibilité des gymnases)
Plage d'implantation autorisée avec la nécessité d'un accord préalable du (es) GSA adverse (s) (Rouge)	Dimanche 09h00 à 10h00
Dates des tours de qualifications Régionales M18 F et M18 M :  Le samedi 21 octobre 2023 c'est le 1^{er} samedi des vacances de la Toussaint.	Les samedis : - 07 octobre 2023 - 21 octobre 2023 - 18 novembre 2023

Les demandes ayant pour effet de modifier l'heure d'implantation d'une rencontre dans la même demi-journée que l'implantation initiale, prévue au calendrier officiel ne sont pas soumises à l'accord du GSA adverse si :

- | Le nouvel horaire est un des horaires VERT tel que défini dans le tableau ci-dessus.

Les demandes ayant pour effet de modifier l'implantation (la date ou l'heure d'une rencontre) prévue au calendrier officiel sont soumises à l'accord du GSA adverse dans les cas suivants :

- | Le nouvel horaire peut être un horaire ROUGE de la catégorie concernée.
- | La proposition d'un horaire non réglementaire ne peut être acceptée par la CRS que dans les exceptionnels cas de force majeure.

Art. 7 Communication des résultats / Envoi de la feuille de match

GSA responsable de la saisie des résultats et de l'envoi de la FDM	GSA organisateur
Saisie des résultats sur le site FFVB pour les rencontres du samedi ou du dimanche	Avant dimanche 0h00 (minuit)
Mot de passe	VOLLEY
Le GSA recevant est dans l'obligation de tenir une feuille de match papier (de type Régionale « plateau ») à télécharger sur le site de la LIFvolley : CLIQUER ICI	
<ul style="list-style-type: none">- Poules de 5 équipes : veuillez utiliser 2 feuilles de matchs pour l'inscription des équipes ainsi que les résultats.- Poules de 6 équipes ou de 7 équipes : veuillez utiliser 2 feuilles de matchs pour l'inscription des équipes et 3 feuilles pour les scores des matchs.	
La feuille de <u>match électronique simplifiée (sans marqueur) ne pourra pas être utilisée</u>	
<u>Pour la feuille de match papier :</u>	
De la scanner et l'insérer sur le site fédéral au plus tard le dimanche 00H00 pour les rencontres du week-end et le lendemain de la journée de compétition pour les rencontres en semaine.	
En cas de non-respect des délais prévus, une amende HORS DÉLAIS sera appliquée à l'encontre du GSA recevant (voir MAD 2023/2024).	

Art. 8 Feuille de match

Le GSA recevant est dans l'obligation d'utiliser la **feuille de match papier** (de type Régionale « plateau ») pour les tours de qualifications régionales et pour le championnat régional.

La feuille de match « papier » est remise par l'organisateur de la rencontre aux représentants des équipes adverses à leur arrivée.

Les joueurs (ses) seront inscrits (es) dans l'ordre croissant des numéros de maillot. Si une équipe est incomplète ou ne peut justifier de la qualification de ses joueurs (ses), elle sera déclarée forfait.

Art 8.1 - Tenue de la feuille de match :

Le GSA recevant est responsable de la tenue correcte de la feuille de match : si la feuille de match est illisible ou incomplète ou comporte des informations erronées, ou si la feuille de match n'est pas exploitable, une amende pourra être appliquée pour FEUILLE MAL REMPLIE (prévue au MAD 2023/2024).

Art. 9 Protocole des rencontres

Heure programmée de la rencontre	H
Présence des arbitres	H- 60 minutes
Installation du terrain et du matériel terminée	H- 45 minutes
Présence marqueur	Non concerné
Contrôle des présences et signature de la feuille de match	H- 15 minutes
Tirage au sort	H- 15 minutes
Echauffement au filet	H- 13 minutes
Délai entre 2 rencontres du même tournoi (sauf accord entre le GSA organisateur et les GSA participants)	5 à 10 minutes

Art. 10 Formule sportive

▪ **M18 Féminin :**

- ✚ **Tour 1** - le samedi 07 octobre 2023, **91** équipes réparties en 14 poules de 6 équipes et 1 poule de 7 équipes :

A l'issue du Tour 1 des qualifications :

- | Aucune équipe ne sera qualifiée au championnat régional.
- | Les équipes classées 1^e, 2^e, 3^e, 4^e et 5^e de chaque poule (soit : **75** équipes) : seront qualifiées au tour 2 des qualifications.
- | L'équipe classée 7^e de la poule de 7 ainsi que les équipes classées 6^e de chaque poule (soit au total : **16** équipes) : seront éliminées des qualifications régionales, elles seront reversées au championnat Interdépartemental.

- ✚ **Tour 2** - le samedi 21 octobre 2023, **75** équipes réparties en 15 poules de 5 équipes :

A l'issue du Tour 2 des qualifications :

- | Aucune équipe ne sera qualifiée au championnat régional.
- | Les équipes classées 1^e, 2^e, 3^e et 4^e de chaque poule (soit : **60** équipes) : seront qualifiées au tour 2 des qualifications.
- | Les équipes classées 5^e de chaque poule (soit : **15** équipes) : seront éliminées des qualifications régionales, elles seront reversées au Championnat Interdépartemental.

Nota : Les points acquis au tour 2 seront conservés. Ils seront cumulés avec les points acquis au tour 3.

- ✚ **Tour 3** - le samedi 18 novembre 2023, **60** équipes réparties en 10 poules de 6 équipes :

A l'issue du Tour 3 des qualifications :

- | Les équipes classées 1^e (soit : **10** équipes), seront qualifiées au championnat « **Régional Or** ».
- | Les équipes classées 2^e (soit : **10** équipes), seront qualifiées au championnat « **Régional Argent** ».
- | Les équipes classées 3^e (soit : **10** équipes), seront qualifiées au championnat « **Régional Bronze** ».
- | Les équipes classées 4^e (soit : **10** équipes), seront qualifiées au championnat « **Régional Cuivre** ».
- | Les équipes classées 5^e et 6^e de chaque poule (soit : **20** équipes) : seront éliminées des qualifications régionales, elles seront reversées au Championnat Interdépartemental.

- ✚ Le Championnat Régional M18 Féminin LIFvolley 2023/2024 sera composé de **4 niveaux** :

- Un niveau « **Régional Or** » de **10 équipes** ;
- Un niveau « **Régional Argent** » de **10 équipes** ;
- Un niveau « **Régional Bronze** » de **10 équipes**.
- Un niveau « **Régional Cuivre** » de **10 équipes**.

- ✚ La 1^{ère} journée du championnat est fixée au samedi 02 décembre 2023.

■ **M18 Masculin :**

🏐 **Tour 1** - le samedi 07 octobre 2023, **84** équipes réparties en 14 poules de 6 équipes :

A l'issue du Tour 1 des qualifications :

- | Aucune équipe ne sera qualifiée au championnat régional.
- | Les équipes classées 1^e, 2^e, 3^e, 4^e et 5^e de chaque poule ainsi que les deux (02) meilleures équipes classées 6^e (soit : **72** équipes) : seront qualifiées au tour 2 des qualifications.
- | Les douze (**12**) équipes les moins bien classées des 6^e : seront éliminées des qualifications régionales, elles seront reversées au championnat interdépartemental.

🏐 **Tour 2** - le samedi 21 octobre 2023, **72** équipes réparties en 12 poules de 6 équipes :

A l'issue du Tour 2 des qualifications :

- | Les équipes classées 1^e, 2^e, 3^e, 4^e et 5^e de chaque poule (soit : **60** équipes), seront qualifiées au tour 3 des qualifications.
- | Les équipes classées 6^e de chaque poule (soit : **12** équipes) seront éliminées des qualifications régionales, elles seront reversées au Championnat Interdépartemental.

Nota : Les points acquis au tour 2 seront conservés. Ils seront cumulés avec les points acquis au tour 3.

🏐 **Tour 3** - le samedi 18 novembre 2023, **60** équipes réparties en 10 poules de 6 équipes :

A l'issue du Tour 3 des qualifications :

- | Les équipes classées 1^e de chaque poule (soit : **10** équipes), seront qualifiées au championnat « **Régional Or** ».
- | Les équipes classées 2^e de chaque poule (soit : **10** équipes), seront qualifiées au championnat « **Régional Argent** ».
- | Les équipes classées 3^e de chaque poule (soit : **10** équipes), seront qualifiées au championnat « **Régional Bronze** ».
- | Les équipes classées 4^e de chaque poule (soit : **10** équipes), seront qualifiées au championnat « **Régional Cuivre** ».
- | Les équipes classées 5^e et 6^e de chaque poule (soit : **20** équipes) : seront éliminées des qualifications régionales, elles seront reversées au Championnat Interdépartemental.

🏐 Le Championnat Régional M18 Masculin LIFvolley 2023/2024 sera composé de **4 niveaux** :

- Un niveau « **Régional Or** » de **10 équipes** ;
- Un niveau « **Régional Argent** » de **10 équipes** ;
- Un niveau « **Régional Bronze** » de **10 équipes** ;
- Un niveau « **Régional Cuivre** » de **10 équipes**.

🏐 La 1^{ère} journée du championnat est fixée au samedi 02 décembre 2023.

Art. 11 Points et classement

- Poules de **5 équipes, 6 équipes ou 7 équipes** : l'épreuve aura lieu sous forme d'un tournoi à 5, à 6 ou à 7 équipes. Les rencontres auront lieu **en un seul set de 25 points** (2 points d'écart) avec un changement de terrain dès qu'une équipe arrive à 13 points :

Le classement s'effectuera selon les modalités suivantes :

Rencontre gagnée 1/0	2 points
Rencontre perdue 0/1	0 point
Rencontre perdue par pénalité	-1 point
Rencontre perdue par forfait	-2 points

En cas d'égalité de points, le classement prendra en compte :

1. Le nombre de victoires,
2. Le quotient du nombre de sets gagnés par le nombre de sets perdus,
3. Le quotient du nombre de points gagnés par le nombre de points perdus.
4. Le résultat de la rencontre directe.

Art. 12 Temps morts

- Temps morts techniques : **pas de temps morts techniques**.
- Les matchs joués en un seul set de 25 points : **2 temps morts d'une minute** dans tous les sets sont accordés à chaque équipe.

Art. 13 Qualification des joueurs (ses) - Licence – Surclassement

Art 13.1 Qualification des joueurs (ses) :

Il appartient au GSA de vérifier le type de qualification, les surclassements et la date d'homologation (DHO) avant toute participation de ses licenciés à une rencontre, le GSA endosse seul la responsabilité des inscriptions de participants sur la feuille de match.

Les autres inscrits (entraîneur, entraîneur(s) adjoint(s), arbitre, soigneur, médecin doivent être titulaires d'une licence Encadrant « Encadrement ». (Par exception, le médecin peut présenter une carte d'accréditation délivrée par la F.I.V.B.).

L'enregistrement des équipes sur la feuille de match doit être fait par les représentants des équipes participantes (entraîneur, dirigeant, accompagnateur licencié...) avant l'heure de début de la rencontre. Les joueurs (ses) seront inscrits (es) dans l'ordre croissant des numéros de maillot.

Si une équipe est incomplète ou ne peut justifier de la qualification de ses joueurs (ses), elle sera déclarée forfait.

Cas particulier de plusieurs matchs se déroulant successivement sur une même implantation (Tournois de qualification, phases finales ou plateaux de jeu) : du point de vue de la qualification des joueurs (ses), **chaque match doit être considéré comme une entité à part**.

Un joueur absent de la feuille de transcription à un premier match peut très bien, s'il est normalement qualifié, participer au match suivant. Les règles de qualifications des joueurs (ses) et celles des quantités de licence MUTATION s'appliquent indépendamment à chacun des matchs.

Art 13.2 - Licence :

Pour participer à une rencontre régionale, un(e) joueur (se) doit être titulaire d'une licence **COMPETITION VOLLEY BALL** (licence individuelle avec photo ou licences du collectif avec photo) et être régulièrement qualifié pour l'équipe du GSA disputant la (es) rencontre (s).

La personne qui ne peut présenter sa licence (licence collective avec photo ou licence individuelle avec photo) le jour de la rencontre doit :

- Justifier de son identité à l'aide d'une pièce officielle avec photographie comprenant le nom, le prénom, la date de naissance de la personne, ainsi que les caractéristiques et l'identité de l'autorité qui l'a produite (carte d'identité, passeport, carte de séjour, carte vitale avec photo, licence N-1 (saison passée) avec photo, carte de bus, carte SNCF...).
- L'arbitre vérifie également les certificats médicaux et les surclassements obligatoires sauf si le joueur peut présenter les licences du collectif sans photo sur laquelle est mentionnée sa licence avec, si nécessaire, la mention relative au surclassement (format papier ou support numérique). Ce collectif sans photo devra être édité au plus tôt la veille de la rencontre. En l'absence de la validation administrative de la licence, celle-ci n'apparaît pas sur le collectif.

Dans ce cas, le marqueur inscrira « P.I. » sur la feuille de match à l'emplacement prévu pour le numéro de licence.

L'INSCRIPTION SUR UNE FEUILLE DE MATCH VAUT PARTICIPATION.

Art 13.3 Simple-Surclassement :

Pour participer aux rencontres de catégories d'âge supérieures à la sienne et pour lesquelles un simple surclassement est nécessaire, un jeune joueur doit :

- ✓ Soit présenter sa licence sur laquelle figure la mention « Simple-Surclassement »,
- ✓ Soit présenter son certificat médical de type A avec la mention « simple-surclassement»,
- ✓ La liste des licenciés de son GSA (licence collective) sur laquelle figure la mention « Simple-Surclassement».

Art. 14 Particularité des GSA ayant 2 équipes évoluant en qualifications dans la même catégorie

En ce qui concerne les GSA qui ont deux équipes engagées en qualifications régionales dans la même catégorie :

- Les joueurs (ses) qui participeront au tour 1 des qualifications régionales en équipe 1 ne pourront pas participer en équipe 2 au tour 2 et/ou au tour 3.
- Les joueurs (ses) qui participeront au tour 1 des qualifications régionales en équipe 2 ne pourront pas participer en équipe 1 au tour 2 et/ou au tour 3.

Tout (e) joueur (se) dérogeant à cette règle entrainera la perte de la (des) rencontre (s) par pénalité.

Exception : Les joueurs (ses) qui verront leur équipe éliminée des qualifications régionales, pourront intégrer le collectif de l'autre équipe du même GSA (1, 2 ou 3) pour le (s) tour (s) suivant (s).

Nota : Concernant le championnat régional et/ou interdépartemental : la règle de circulation des joueurs (ses) entre les équipes du même GSA dans la même catégorie vous sera communiquée avant le début du championnat.

Art. 15 Arbitrage :

En cas de compétition non encadrée par la CRA :

- Plateau à 5 équipes ou à 7 équipes : l'arbitrage est assuré par l'équipe qui ne joue pas, sauf accord entre les GSA participants à la rencontre et l'organisateur.
- Plateau à 6 équipes : l'arbitrage est assuré par les équipes concernées par la rencontre.

Art. 16 Ballon / Terrain

Type de ballon autorisé	Article 15 RGES
GSA devant fournir les ballons	recevant
Nombre de ballons minimum mis à disposition	12
Ramasseur de balle	Non
Nombre de ballon pour la rencontre	1
Dimension du terrain	9m X 18m
Hauteur du filet	M18F : 2m24 M18M : 2m35

Art. 17 Forfait

L'équipe forfait lors de l'un des tours de qualifications régionales, sera éliminée, elle sera reversée automatiquement au Championnat **Interdépartemental**. Elle pourra s'acquitter d'une amende - voir document des Montants des Amendes et Droits 2023/2024 (Décision de la CRS).

En cas de forfait d'une équipe lors des tours de qualifications Régionales, le GSA recevant est dans l'obligation de notifier le forfait sur la feuille de match et également lors de la saisie des résultats sur le site fédéral (2/F : 25/00 – 25/00).

En cas d'arrangement d'un match (mettre un score, inscrire les noms et prénoms des joueurs (ses) de l'équipe absente sur la FDM, signature à la place du capitaine et/ou de l'entraîneur de l'équipe absente...etc.) le GSA organisateur est le 1^{er} responsable, son équipe ainsi que l'équipe absente ou incomplète seront déclarées forfaits, elles pourront s'acquitter d'une amende financière prévue au MAD 2023/2024.

ANNEXE : Catégories d'âges – 2023/2024

FFvolley - RECAPITULATIF CATEGORIES D'AGES et Surclassements permettant de jouer dans les épreuves des catégories ci-dessous pour la saison 2023/2024

2023/2024	>=2018		2016	2015	2014	2013	2012	2011	2010	2009	2008	2007	2006	2005	2004	2003	<=2002	<=1983	
	BABY/M7	M9																	
MASCULINS		/		/	M11		M13		M15		M18						SENIORS	MASTERS	
		/		/		Filet 1,95 m.		Filet 2,10 m.	Filet 2,24 m.		Filet 2,35 m.		Filet 2,43 m.	Filet 2,43 m.			Filet 2,43 m.		
		/		/		Terrain 5m. x 10m.		Terrain 7m. x 14m.	Terrain 9m. x 18m.		Terrain 9m. x 18m.		Terrain 9m. x 18m.	Terrain 9m. x 18m.			Terrain 9m. x 18m.		
	2018 6 ans M7(1)																		
	2017 7 ans M7(2)				Simple Surclassement	Simple Surclassement		Interdiction											
	2016 8 ans M9(1)					Simple Surclassement		Simple Surclassement	Interdiction										
	2015 9 ans M9(2)					autorisé		Simple Surclassement	Interdiction										
	2014 10 ans M11(1)							autorisé	Interdiction										
	2013 11 ans M11(2)							autorisé	Interdiction										
	2012 12 ans M13(1)								Simple Surclassement									Interdiction	
	2011 13 ans M13(2)								Simple Surclassement									Interdiction	
	2010 14 ans M15(1)																	Interdiction	
	2009 15 ans M15(2)																	Triple Surclassement	
	2008 16 ans M18(1)																	Interdiction	
	2007 17 ans M18(2)																	Interdiction	
	2006 18 ans M18(3)																	Simple Surclassement	
	2005 19 ans M21(1)																	autorisé	
	2004 20 ans M21(2)																	autorisé	
2003 21 ans M21(3)																	autorisé		
2002 22 ans &+ SEN(1)																			
1983 40 ans &+ MAST																			

FFvolley - RECAPITULATIF CATEGORIES D'AGES et Surclassements permettant de jouer dans les épreuves des catégories ci-dessous pour la saison 2023/2024

2023/2024	>=2018	2017	2016	2015	2014	2013	2012	2011	2010	2009	2008	2007	2006	2005	2004	2003	<= 2002	<=1983	
FEMMINES	BABY/M7		M9		M11		M13		M15		M18		M21		SENIORS	MASTERS			
	/	/	/		Filet 1,95 m. Terrain 5m. x 10m.	Filet 2,10 m. Terrain 7m. x 14m.	Filet 2,10 m. Terrain 9m. x 18m.	Filet 2,10 m. Terrain 9m. x 18m.	Filet 2,24 m. Terrain 9m. x 18m.	Filet 2,24 m. Terrain 9m. x 18m.	Filet 2,24 m. Terrain 9m. x 18m.	Filet 2,24 m. Terrain 9m. x 18m.	Filet 2,24 m. Terrain 9m. x 18m.	Filet 2,24 m. Terrain 9m. x 18m.					
2018	6 ans	M7(1)		Simple Surclassement	Simple Surclassement	Interdiction													2018
2017	7 ans	M7(2)		Simple Surclassement	Simple Surclassement														2017
2016	8 ans	M9(1)			autorisé	Simple Surclassement	Interdiction	Interdiction											2016
2015	9 ans	M9(2)			autorisé	Simple Surclassement	Interdiction	Interdiction											2015
2014	10 ans	M11(1)				autorisé	Interdiction	Interdiction											2014
2013	11 ans	M11(2)				autorisé	Interdiction	Interdiction											2013
2012	12 ans	M13(1)						Simple Surclassement	Simple Surclassement	Interdiction	Interdiction								2012
2011	13 ans	M13(2)						Simple Surclassement	Simple Surclassement										2011
2010	14 ans	M15(1)							Simple Surclassement	Simple Surclassement	Interdiction	Interdiction	Interdiction	Interdiction	Interdiction	Interdiction	Interdiction	Interdiction	2010
2009	15 ans	M15(2)								Simple Surclassement	Simple Surclassement			N/A & Big : Double Surclassement / Déplacement Simple surclassement	Triple Surclassement	Interdiction	Interdiction	2009	
2008	16 ans	M18(1)												autorisé	Simple Surclassement	Simple Surclassement	Interdiction	Interdiction	2008
2007	17 ans	M18(2)												autorisé	Simple Surclassement	Simple Surclassement	Interdiction	Interdiction	2007
2006	18 ans	M18(3)												autorisé	Simple Surclassement	Simple Surclassement	Interdiction	Interdiction	2006
2005	19 ans	M21(1)															autorisé	Interdiction	2005
2004	20 ans	M21(2)															autorisé	Interdiction	2004
2003	21 ans	M21(3)															autorisé	Interdiction	2003
2002	22 ans &+	SEN(1)																	2002
1983	40 ans &+	MAST																	1983